



Trois approches complémentaires pour un développement durable

↗ **Aménagement du territoire**

↗ **Environnement**

↗ **Urbanisme**



l'Atelier des Territoires
BUREAU D'ETUDES

Environnement

Pour les projets d'une certaine importance, la prise en compte de l'ensemble des composantes de l'environnement physique, naturel, humain et paysager est indispensable.

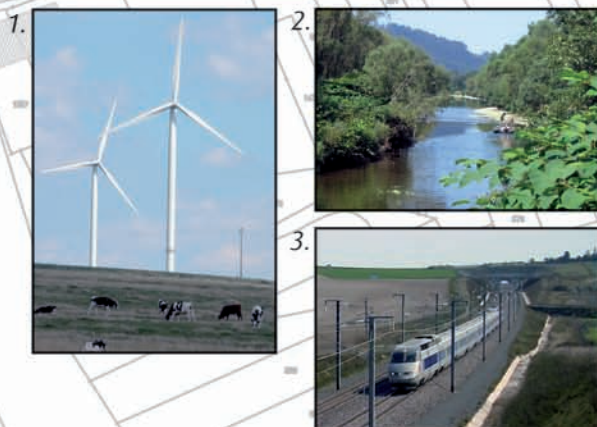
Le recensement et l'intégration des enjeux environnementaux dès l'élaboration du projet permettent d'adapter celui-ci à son environnement, et participent ainsi au développement durable.

L'Atelier des Territoires intervient à la demande des maîtres d'ouvrage, pour assurer la prise en compte de l'environnement dans leurs projets.

Le bureau d'études identifie les enjeux environnementaux, les hiérarchise, estime les impacts des projets et recherche les mesures de suppression, de réduction et de compensation les mieux adaptées.

Il participe ainsi à la préservation de la biodiversité.

Il peut également intervenir en assistance lors des travaux et effectuer quelques années après la fin d'un chantier un bilan environnemental.



- 1) Étude d'impact du parc éolien du Mont de Gerson (08), Aerowatt
- 2) Étude d'environnement, étude d'impact et étude d'incidence Natura 2000 pour l'aménagement de la RD 417 dans la vallée de la Moselotte (88), conseil général des Vosges
- 3) Participation aux études d'environnement de la LGV Est européenne, RFF - SNCF

Principales prestations réalisées

- Volet « environnement » des documents d'urbanisme, des études préliminaires et études de faisabilité de grandes infrastructures (autoroutes, routes, voies ferrées, canaux, aérodromes, réseaux enterrés, etc).
- Etudes d'impact d'ouvrages autoroutiers et routiers, ferroviaires, de lignes et postes électriques à haute tension, de parcs éoliens, de forages d'eau potable et industrielle, de gazoducs, d'autres canalisations, d'aménagements fonciers, de zones d'activités et d'habitat (ZAC, lotissements), de travaux hydrauliques, de stations d'épuration, etc.
- Etudes de biotopes sensibles : expertises, inventaires faunistiques et floristiques, diagnostics chiroptères, plans de gestion, etc.
- Etudes paysagères.
- Etudes d'incidences liées à la Loi sur l'eau (dossiers de déclaration et d'autorisation au titre du code de l'environnement).
- Etudes d'évaluation des incidences sur les zones Natura 2000.
- Etudes liées à la Loi sur l'air (mesures in situ au moyen d'échantillonneurs passifs NO₂ et benzène, calcul des émissions avec le logiciel Impact de l'Ademe, etc).
- Dossiers de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE (carrières, centres de stockage de déchets ultimes, etc).
- Dossiers des engagements de l'état ou des départements.
- Bilans environnementaux.

Aménagement du territoire



L'aménagement du territoire vise à traduire sur le plan spatial des volontés et des souhaits politiques, sociaux, économiques, culturels ou écologiques.

Par une approche pluridisciplinaire et globale, il doit permettre l'organisation des territoires et l'utilisation optimale des sols, face à des projets souvent multiples et parfois en contradiction, dans un souci d'intégration et de cohérence.

Les aménagements proposés doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable.

A la demande des maîtres d'ouvrage publics ou privés, l'Atelier des Territoires intervient du diagnostic territorial au suivi des réalisations sur des territoires de taille variable : de la région au territoire communal jusqu'à la parcelle foncière.

Les multiples compétences du bureau d'études lui permettent de traiter une grande partie des thèmes, d'avoir une approche globale et d'éviter une dispersion des informations entre de trop nombreux intervenants.



- 1) Aménagement des étangs d'Argancy (57), commune
- 2) Création de mares pour le pélobate brun à St Avoild (57), Total-Petrochemical et Arkema
- 3) Étude d'aménagement des friches industrielles de la vallée du Doubs (25), communauté d'agglomération de Besançon
- 4) Protection en génie végétal d'une berge de la Foivre, RD 43 à Givry-sur-Aisne, conseil général des Ardennes
- 5) Charte forestière de la forêt de Haye (54), ONF

Principales prestations réalisées

- Etudes de projets de territoire : chartes de territoire, chartes forestières, etc.
- Etudes socio-économiques pour des projets d'infrastructures (ex : LOTI), pour des zones d'extension de l'urbanisation, etc.
- Etudes de reconversion de friches (industrielles, commerciales, militaires, etc).
- Etudes d'aménagement : sites touristiques et de loisirs, plans d'eau, pistes cyclables, etc.
- Etudes d'aménagement foncier pour des aménagements fonciers agricoles et forestiers, pour des opérations liées à de grands ouvrages, etc.
- Dossier d'enquête préalable à la DUP et d'enquête Bouchardeau.
- Etudes d'aménagement de bassin-versant et de cours d'eau (diagnostic, projet de restauration).
- Maîtrise d'œuvre de travaux divers (requalification de friches industrielles, création d'étangs, de mares, de bassins de rétention d'eaux pluviales, plantation de haies, renaturation de cours d'eau, etc).

Urbanisme



Pour tout projet de développement ou de recomposition urbaine à l'échelle d'un village, d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'une vallée, les études d'urbanisme permettent d'identifier les enjeux, de proposer et de choisir les solutions d'aménagement les mieux adaptées.

Elles mènent souvent à la mise en place d'un cadre réglementaire qui doit favoriser un développement urbain harmonieux, dans un souci de développement durable.

Enfin, elles doivent permettre la mise en œuvre opérationnelle des projets.



1) Révision du PLU de Yutz (57), commune
2) Carte communale d'Einvaux (54), commune
3) Entrée de ville sud-ouest de Saint-Mihiel (55), commune

L'Atelier des Territoires intervient à la demande de maîtres d'ouvrage variés pour des études portant sur des espaces plus ou moins vastes. Ses interventions visent à :

- 17 * assurer l'analyse préalable et le diagnostic indispensables à toute réflexion de développement ;
- * fournir aux décideurs une assistance technique nécessaire à la formalisation des projets en cohérence avec leur cadre économique, social et culturel, environnemental et leurs ressources ;
- * concevoir et mettre en œuvre les volets opérationnels et réglementaires des projets.

Principales prestations réalisées

Planification :

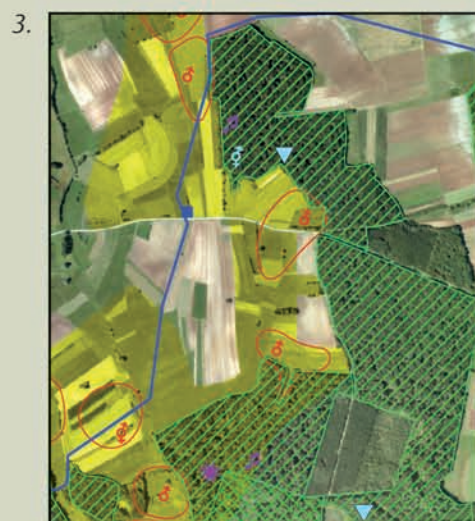
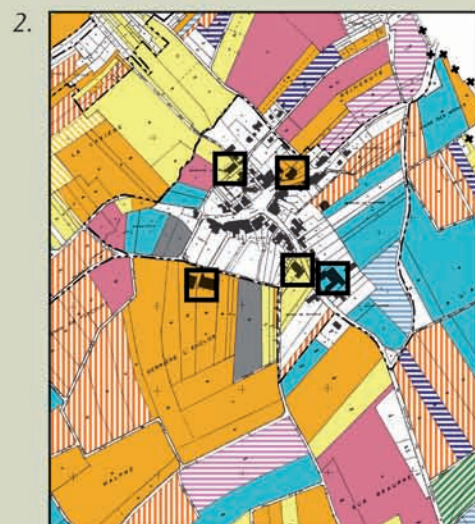
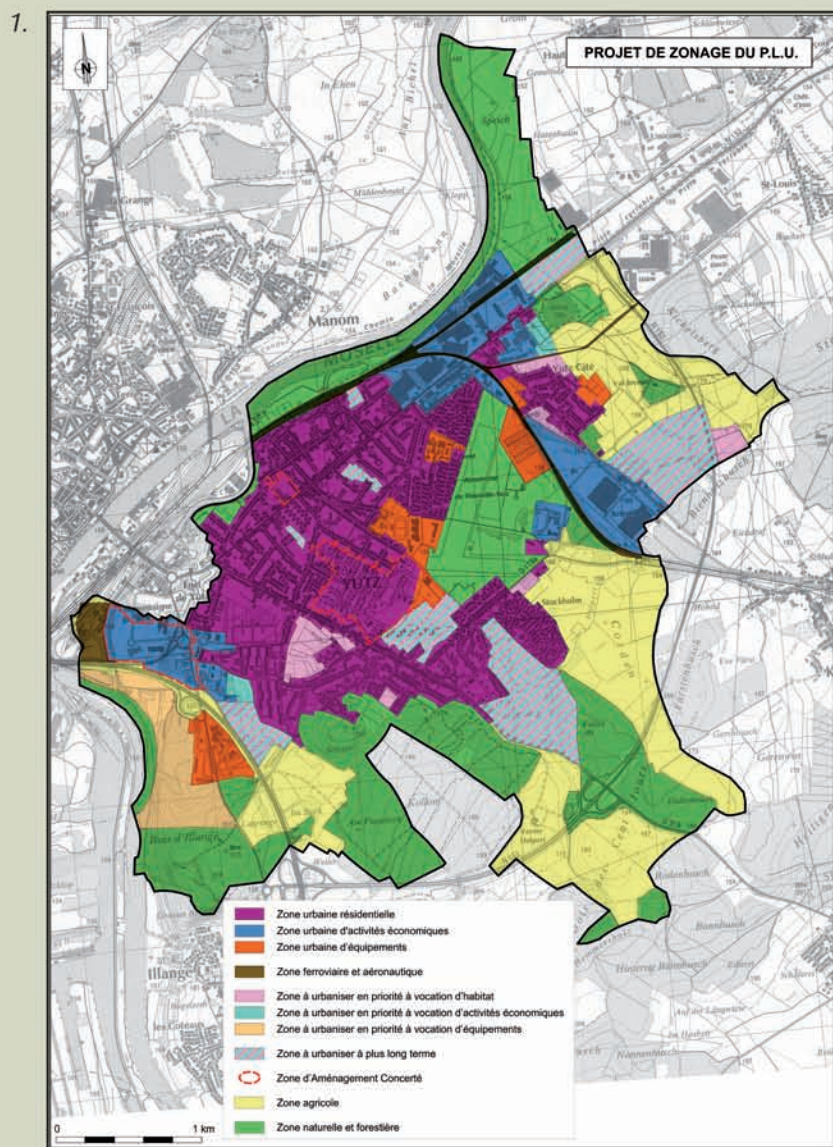
- schémas de cohérence territoriale (SCoT) ;
- plans locaux d'urbanisme (PLU) ;
- cartes communales.

Aménagement urbain :

- études de faisabilité (zones d'habitat, d'activités, de loisirs et espaces publics, etc) ;
- études de requalification urbaine ;
- études de renouvellement urbain (ANRU, etc) ;
- études « entrée de ville ».

Urbanisme opérationnel :

- zones d'aménagement concerté (ZAC) ;
- lotissements ;
- zones d'aménagement différé (ZAD).

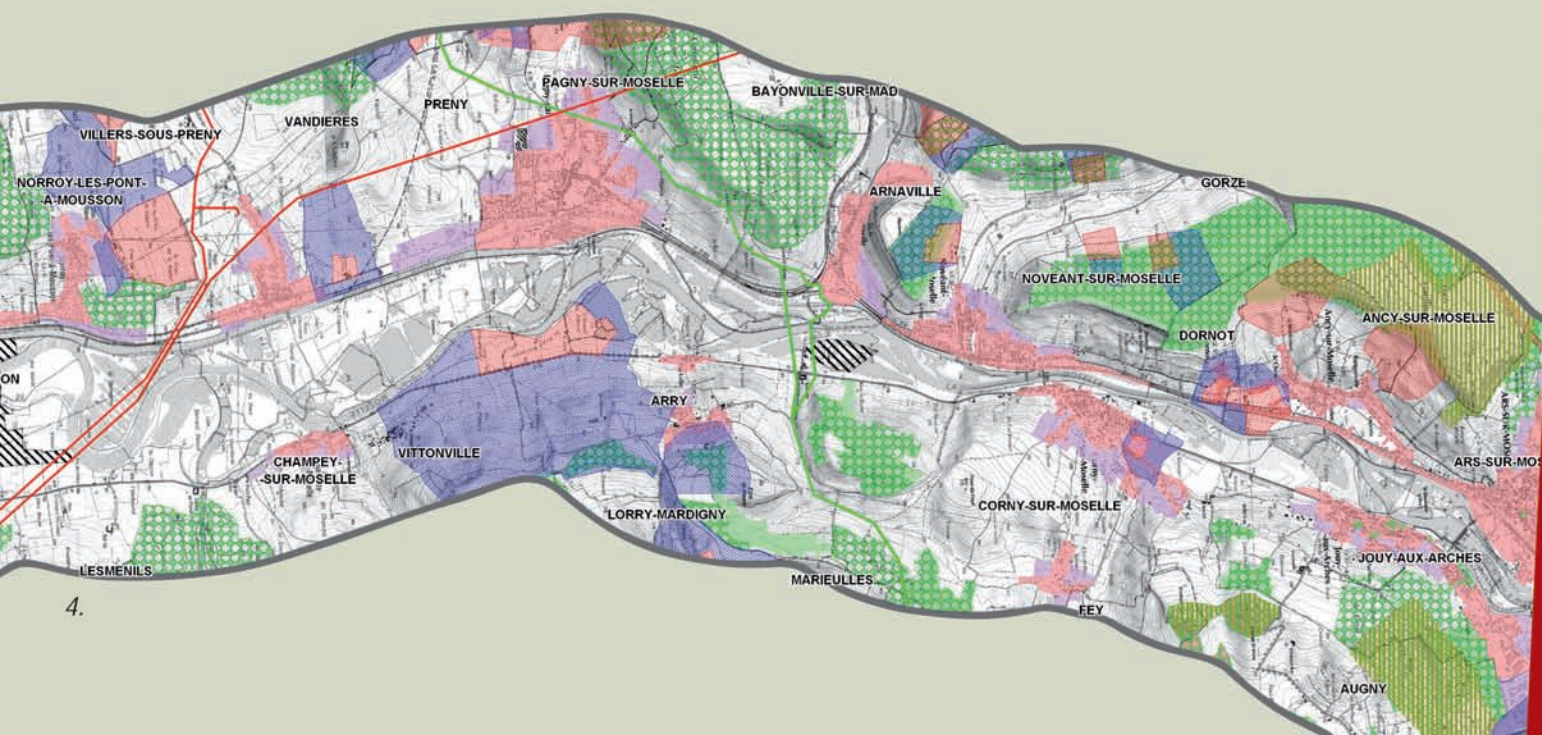


1) Schéma du zonage du PLU de Yutz (57), commune

2) Carte des exploitations agricoles, étude d'aménagement foncier de Gélacourt (54), conseil général de Meurthe-Moselle

3) Répartition des espèces animales à petits territoires, étude d'impact du gazoduc HP Racrange-St Avold (57), GRT gaz

4) Contraintes liées au milieu humain, recherche de zones de dépôts dans la vallée de la Moselle entre Apach (57) et Neuves-Maisons (54), VNF



Structure

Créé en 1989, l'Atelier des Territoires regroupe une équipe d'une vingtaine de personnes aux compétences variées : écologues, géographes, agronomes, urbanistes, architectes.

L'Atelier des Territoires s'appuie aussi sur un réseau de partenaires régionaux et nationaux composé de paysagistes, architectes, bureaux d'études techniques en VRD, bâtiment, géotechnique, hydraulique, acoustique, pollution de l'air, tracés routiers, économie, etc.

L'Atelier des Territoires participe à la conception et à la formalisation des projets en fonction des souhaits exprimés par ses clients et des enjeux identifiés. Il assure aussi la présentation des projets, pour faciliter leur communication auprès d'un large public.



L'Atelier des Territoires conçoit ses interventions comme :

- une aide préalable aux décisions des maîtres d'ouvrage (diagnostics, études de faisabilité, analyses des impacts potentiels des projets, estimations des mesures d'insertion à mettre en œuvre, etc) ;
- un appui dans le suivi des démarches techniques et administratives (documents réglementaires, contacts avec les administrations, participation aux actions de concertation, assistance du maître d'ouvrage aux différentes étapes du projet, etc).

Le bureau d'études intervient dans tout l'est de la France.

De nombreux clients lui font régulièrement confiance depuis sa création, parmi lesquels : des administrations (DRE, DDE, DIRE, DDAF, DIREN, etc), des collectivités territoriales (régions, conseils généraux, communautés urbaines, d'agglomérations ou de communes, syndicats intercommunaux et des communes), Réseau ferré de France, Voies navigables de France, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, RTE, l'UEM, EDS, GRT gaz, la SNCF, l'EPF Lorraine, le CETE de l'est, des industriels importants, des développeurs éoliens, des PME-PMI, des agriculteurs, etc.



l'Atelier des Territoires
BUREAU D'ETUDES

Aménagement du territoire ∞ Environnement ∞ Urbanisme

1, rue Marie-Anne de Bovet - BP 30104 - 57004 METZ Cedex 01

Tél : 03 87 63 02 00 - Fax : 03 87 63 15 20

Email : atelier.territoire@atelier-territoires.com

Site web : www.atelier-territoires.com

